

## Licenciement économique 18ans d'ancienneté

## Par mougnard, le 17/08/2008 à 19:51

Employé depuis 18ans dans la même maison, je vais être licencier économique. A savoir j'ai travaillé a des poste différent, mais toujours dans la même maison. J'aimerais savoir quel seras le montant de ma prime de licenciement, et comment se calcule celui-ci.

Avec mes vif remerciements.

Isabelle

## Par coolover, le 18/08/2008 à 11:49

Bonjour mougnard.

Le montant de l'indemnité de licenciement prévu par la loi est égal à 2/10 de mois par année d'ancienneté pour les 10 1ères années et de 2/10+2/15 pour les 8 années suivantes. Si tu as été licencié après le 18/07/2008, l'indemnité est passée à 1/5ème de mois pour les 10 1ères années et 1/5+2/15 pour les 8 années suivantes.

Dans tous les cas, ta convention collective peut prévoir des montants supérieurs, qui seront alors applicables.

A vérifier.